

Délibération N° : 92/2010

SEANCE du 30 novembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	17

L'an deux mil dix le trente novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BELIEN, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation :
22 novembre 2010

PRESENTS: Mmes et MM BELIEN Jacky, Maire, VILLECHENON Jocelyne, BONNAUD René, BOUDOT Xavier, JEU François, DEBORDES Paulette, Adjoint, SAUDOIS Christophe, DESCHAMPS Jacky, CHAPELET Gérard, LEMAIRE Jean-Luc, TAUVERON Jacques, GEORGES Jérôme, CLOSTRE Alain, MALTERE Josette, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur JEANTON Jean-Luc, Monsieur CICIRKO Marcel, Monsieur AUBOUARD Christian, Monsieur DEMOSTHENIS Thierry, Monsieur GLAVIEUX Michel, Mademoiselle MAILHOT Stéphanie, Monsieur BONNET Richard, Madame LAMI Isabelle, Conseillers municipaux

Procurations: M. CICIRKO à Mme VILLECHENON
Melle MAILHOT à M. CHAPELET
Mme LAMI à M. BELIEN

Date de publication :
2 décembre 2010

Secrétaire de séance : Monsieur GEORGES Jérôme

OBJET : RCEA – Route Centre Europe Atlantique

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Bourbon l'Archambault réuni le 30 novembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Bourbon l'Archambault s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacky BELIEN

